الجمهـــــورية الجزائريـــة الديمقراطيـــة الشعبيـــة

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

Centre Hospitalo-universitaire de Bejaia

NIF:412016000006066000001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participer à la consultation N°63/2019 objet ayant pour objet acquisition, installation et mise en service des équipements médicaux au profit du CHU de Bejaia durant l'année 2019, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Lots	Attributaire	NIF	Montant en DA/TTC	Observation
Lot n 01: Moniteur de surveillance à 05 paramètres	**SARL MEDINE**	**000716097612642**	**1 511 776 ,00**	**Retenu, le moins disant**
LOT N° 02: Congélateur à PFC			**2 177 700,00**	**Retenu offre unique qualifiée techniquement**

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

22 DEC. 2019

Fait à Bejaia, Le.....

L'ordonnateur

الأمر بالصرف
السيد : جمال مر